



# Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-Section 4 - Enc - Cumul de fonction - 7 heures - 1 jour

## Date de mise à jour

01/09/2023

## Formacode

22265

## Attestation de compétence délivrée

oui

## Objectifs

- Réactualiser les acquis de formation initiale de 5 jours
- Maintenir ses compétences dans l'application des procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

## Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Cumul des Fonctions.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lire et écrire) - pour les formations en langue étrangère, nous consulter

## Public concerné

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

## Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « Encadrant technique/Encadrant de chantier/Opérateur de Chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

**Épreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire
- si note < 10 : échec
- si note ? 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

**Épreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
- Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20
- si note < 10 : échec
- si note ? 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

## Programme

Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Cumul de fonctions - 7 heures

- Produits susceptibles de contenir l'amiante
- Les exigences réglementaires
- La gestion des déchets
- Appliquer les méthodes de travail et procédures
- Les équipements de protection
- Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Signaler les situations d'urgence & procédures
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique chantier fictif
- Mise à jour des connaissances sur rédaction des Modes Opératoires

## Durée et coût

Nbre d'heures total : 7h

Coût horaire : 44.29€ HT (53.14€ TTC)

Coût par personne : 310.00€ HT (372.00€ TTC)

## Sessions programmées

- du 22/05/2024 au 22/05/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 30/05/2024 au 30/05/2024 - 38130 ECHIROLLES (8h00-12h/13h-16h00)
- du 11/06/2024 au 11/06/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 25/06/2024 au 25/06/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)
- du 03/09/2024 au 03/09/2024 - 38130 ECHIROLLES (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 14/10/2024 au 14/10/2024 - 38130 ECHIROLLES (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 17/10/2024 au 17/10/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30-12h/13h-16h30)
- du 04/12/2024 au 04/12/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)